

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 17 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle Ostréa à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy	à CONNAN Guy
LE BLEVENNEC Gilbert	à GUILLOU Claudine
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LE JANNE Claudie	à LE MARREC François
LE LAY Tugdual	à GOUDALLIER Benoît
LEYOUR Pascal	à LE CREFF Jacques
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
PRIGENT Christian	à CLEC'H Vincent
RASLE-ROCHE Morgan	à GOUAULT Jacky
ROLLAND Paul	à SCOLAN Marie-Thérèse
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; TONDEREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	12
Absents	17

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 11 octobre 2023

DEL2023-10-197

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT**CONVENTION DE PRET A USAGE AVEC LANNION-TREGOR COMMUNAUTE POUR LA GESTION DU SITE DE KERNANSQUILLEC**

L'Agglomération est copropriétaire, avec Lannion Trégor Communauté, du site des Papeteries Vallée et de l'ancien barrage de Kernansquillec, situés sur les communes de Belle-Isle-en-Terre, de Plounevez-Moëdec et de Trégrom. Cet ensemble constitue un site naturel préservé pour ses qualités paysagères et écologiques et fait l'objet d'une valorisation touristique notamment autour de l'histoire industrielle du site, de la randonnée et de la pêche.

Lannion-Trégor Communauté a fait procéder en 2010 et 2015 à des travaux d'exploitation de boisements de peupliers et d'épicéas dans l'objectif de restaurer des prairies sur une surface de 3ha28, plus favorables à la biodiversité. Elle a ensuite recherché un agriculteur afin d'instaurer une gestion agro-pastorale des parcelles. Elle a retenu la candidature de M. David MORVAN, domicilié à Trégrom.

Il est proposé de contractualiser une convention de prêt à usage, ou commodat, afin de définir les droits et obligations de chacune des parties. La convention inclut notamment les conditions de gestion des parcelles pour qu'elles soient favorables à la biodiversité du site : fauche après le 1^{er} août selon les conditions d'humidité des sols, interdictions de destruction, absence de désherbage chimique et de fertilisation, maîtrise des ligneux, respect des autres usages du site (randonnée, pêche), ...

La convention de prêt à usage ou commodat sera signée pour une durée de 1 an, à titre gratuit, et sera renouvelée 4 fois, par tacite reconduction, à condition que le bilan effectué chaque année par les services de Lannion Trégor Communauté soit satisfaisant.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

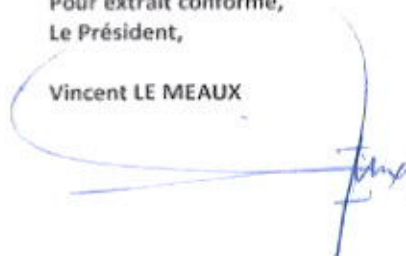
- **D'approuver le projet de signature de la convention de prêt à usage, ou commodat, au profit de M. David MORVAN pour les parcelles A 225, A 226, A 227, A 241, A 242, A 533, A 534, A 535, A 536 sur la commune de Belle Isle en Terre ;**
- **De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour signer la convention de prêt à usage précitée, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, et plus généralement pour faire le nécessaire.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yvon LE MOIGNE

